



Termes de référence de l'évaluation *ex-post* des impacts de projets humanitaires dans l'Extrême-Nord du Cameroun

EMPLACEMENT :

Départements du Mayo-Tsanaga, Mayo-Sava et Diamaré de la région de l'Extrême Nord au Cameroun

DATE DE DÉBUT :

12 janvier 2026

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES :

19 décembre 2025 à 22h HNE (Heure normale de l'Est) UTC/GMT -5

NATURE DU POSTE :

Consultant national

DURÉE INITIALE DU CONTRAT :

20 à 25 jours de travail

LANGUES REQUISES :

Français

I DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

Mission inclusion soutient des actions communautaires innovantes et mobilisatrices en faveur de l'inclusion sociale des personnes vulnérables ou marginalisées dans 14 régions de la province du Québec (au Canada) et dans 11 autres pays du monde.

Les actions soutenues par Mission inclusion sont résolument axées sur le changement social profond et durable, s'appuyant sur des relations de qualité avec des partenaires locaux, dont bon nombre ont marqué le développement social de leurs pays.

1.1 L'approche inclusive de Mission inclusion

Mission inclusion adopte une approche inclusive qui intègre les principes féministes, intersectionnels, écologiques, antiracistes et décoloniaux, et qui souligne l'importance de collaborer avec et de respecter le travail et les agendas des organisations locales, notamment féministes avec qui nous travaillons. Cette approche reconnaît que les expériences des personnes sont façonnées par divers facteurs, tels que la race, la classe sociale, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre. Elle vise à aborder ces identités croisées pour combattre toutes les formes d'oppression et de discriminations combinées.

En soutenant ces partenaires divers, Mission inclusion respecte et amplifie les voix locales, en s'assurant que les solutions soient enracinées dans les besoins et les contextes spécifiques des communautés, tout en adoptant une perspective holistique pour aborder les inégalités de manière globale. Mission inclusion promeut la collaboration et l'inclusion en travaillant avec une diversité d'organisations et de leaders locaux pour développer des initiatives inclusives et équitables, basées sur les droits, renforçant les capacités et le leadership communautaire, tout en s'engageant à créer des communautés inclusives, équitables et ouvertes où la diversité est respectée et où chaque individu peut exercer ses droits et accéder aux bénéfices collectifs de la société.

2 MANDAT DE CONSULTANCE

2.1 Contexte

La région de l'Extrême-Nord du Cameroun est confrontée depuis plusieurs années à une crise humanitaire complexe, marquée par des violences armées, des déplacements massifs de populations et une vulnérabilité accrue des communautés hôtes. Dans ce contexte, Mission inclusion, en partenariat avec le Centre diocésain de développement-Caritas de Maroua-Mokolo (CDD-Caritas), a mis en œuvre deux projets humanitaires successifs visant à répondre aux besoins urgents des populations affectées.

Le projet « Réponse aux besoins humanitaires des populations vulnérables, déplacées et locales, affectées par la crise dans l'Extrême-Nord du Cameroun » s'est déroulé en 4 phases entre 2016 et 2024 :

Phase	Date	Budget	Bénéficiaires
Phase 1	Avril 2016 à mars 2017	900 000 \$ CAD	39 033 personnes, dont 23 344 femmes et 15 689 hommes
Phase 2	Avril 2017 à mars 2019	2 000 000 \$ CAD	59 353 personnes, dont 34 855 femmes et 24 498 hommes

Phase 3	Avril 2019 à mars 2021	2 000 000 \$ CAD	117 517 personnes, dont 67 952 femmes et 49 565 hommes
Phase 4	Avril 2021 à mars 2024	3 200 000 \$ CAD	302 374 personnes participantes, dont 126 047 femmes, 57 187 filles, 71 440 hommes et 47 700 garçons

Les quatre phases du projet ont été mis en œuvre dans les mêmes départements : Mayo-Tsanaga, Mayo-Sava et Diamaré, ce qui implique un chevauchement probable des bénéficiaires. Ces interventions ont visé à améliorer les conditions de vie des populations affectées à travers des actions de protection, de sécurité alimentaire, de santé, d'accès à l'eau et d'appui psychosocial.

Dans une perspective d'apprentissage et de redevabilité, Mission inclusion souhaite désormais procéder à une évaluation ex-post indépendante de ce projet. Cette évaluation vise à analyser les impacts, la durabilité des résultats et la contribution du projet aux changements observés dans les communautés ciblées, en adoptant une approche inclusive, féministe, antiraciste et décoloniale.

2.2 Mandat

Mission inclusion est à la recherche d'une personne consultante ou d'une équipe d'évaluation camerounaise, de préférence basée dans la région, qui aura pour mandat de réaliser une évaluation indépendante des quatre phases de ce projet humanitaire. Les produits finaux de l'évaluation devront être remis au plus tard le 10 avril 2026.

L'objectif principal du mandat est de réaliser une évaluation indépendante suivant des méthodes quantitatives et qualitatives pour identifier les facteurs de succès ou d'échec, d'apprécier la durabilité des résultats et des impacts, et de tirer des conclusions qui pourront être généralisées à d'autres initiatives.

L'évaluation devra intégrer une approche participative et inclusive, intégrant les principes féministes, antiracistes et décoloniaux. L'équipe consultante sera chargée de proposer une méthodologie d'évaluation qui soit fidèle à l'approche féministe et intersectionnelle de Mission inclusion. Cela implique de s'assurer que l'évaluation prenne en compte les différentes expériences et perspectives des individus, en particulier des femmes et des groupes marginalisés, tout en promouvant la justice sociale et l'égalité à travers des pratiques de collecte et d'analyse de données participatives et inclusives.

2.3 Objectifs spécifiques

1. Réaliser une analyse complète de l'impact du projet afin de :
 - 1.1. évaluer **l'attribution des effets** des résultats immédiats et intermédiaires au projet ;
 - 1.2. évaluer **l'impact** du projet, au regard de sa contribution au changement visé ; et
 - 1.3. examiner la **durabilité** et la **pérennité** des résultats obtenus grâce au projet dans les communautés ciblées.
2. Dégager des **constatations, conclusions et options de recommandations** en matière d'actions humanitaires afin d'en tirer des enseignements pour de futures conceptions et mises en œuvre de projets.
3. Identifier et documenter des **histoires de succès**.

2.4 Modalité de gestion

Afin d'assurer une coordination efficace et inclusive de l'évaluation ex-post de ce projet humanitaire, deux structures seront mises en place : un comité de gestion et un groupe de référence. Il est important de noter que le CDD Caritas aura un rôle de coordination et de mise en contact avec les partenaires et communautés ciblées de par sa proximité et le rôle qu'il a joué dans les projets.

Le comité de gestion sera responsable de la supervision quotidienne de l'évaluation. Il sera composé de la personne Conseillère principale SERA de Mission Inclusion et de la personne experte SERA du CDD. Ce groupe aura pour mandat de rédiger les termes de référence, de procéder au recrutement et à la gestion de l'équipe d'évaluation, de coordonner les différentes étapes du processus, et de superviser la relecture ainsi que la finalisation du rapport d'évaluation. Il se réunira régulièrement afin de prendre les décisions nécessaires de manière agile, sans devoir convoquer un groupe élargi. Cette structure permet une gestion réactive et adaptée aux besoins d'une évaluation de taille modeste.

Le groupe de référence, quant à lui, sera composé des principales parties prenantes issues des communautés concernées. Il inclura notamment des leaders communautaires, dont des femmes leaders, des animateurs, du personnel du CDD, ainsi que d'autres acteurs pertinents identifiés localement. Ce groupe jouera un rôle consultatif en apportant des conseils sur les aspects pratiques de l'évaluation et en contribuant à l'analyse de la faisabilité des recommandations. Sa participation vise à garantir que l'évaluation soit contextualisée, pertinente et qu'elle réponde aux réalités locales.

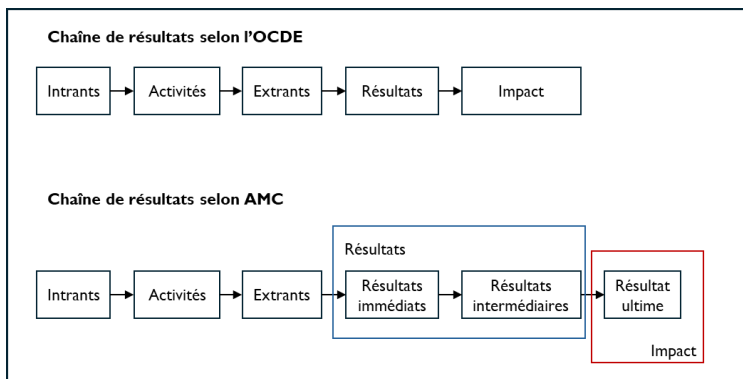
3 MÉTHODOLOGIE

3.1 Définitions

- a) Le **résultat ultime**, selon Affaires Mondiales Canada (AMC), se définit comme un « changement d'état, de condition ou de bien-être des bénéficiaires » qui survient généralement **après la fin du projet**. Il s'agit du « plus haut niveau de changement auquel une organisation, une politique, un programme ou un projet contribue au moyen de la réalisation d'un ou de plusieurs résultats intermédiaires ».
- b) La définition de **résultats intermédiaires**, selon AMC, fait référence à un « changement auquel on s'attend logiquement une fois que l'on a atteint un ou des résultats immédiats. En termes d'échéancier et de niveau, ce sont des **résultats à moyen terme** qui sont habituellement atteints à la fin d'un projet ou d'un programme et apparaissent généralement sous la forme d'un changement de comportement, de pratiques ou de rendement chez les intermédiaires ou les bénéficiaires ».
- c) Les **résultats immédiats** sont définis, selon AMC, comme un « changement auquel on s'attend logiquement une fois qu'un ou plusieurs extrants ont été fournis ou livrés par l'exécutant. En termes d'échéance et de niveau, ce sont des **résultats à court terme** qui se manifestent généralement par des changements de capacité chez les intermédiaires ou les bénéficiaires, tels qu'une amélioration de leur sensibilisation, de leurs connaissances ou de leurs habiletés, etc. ».
 - a. L'évaluation de l'efficacité d'un projet touche ce niveau de résultat, c'est-à-dire les résultats **directement attribuables** aux interventions du projet. Dans le cadre de ce mandat, cette évaluation n'est pas demandée.
- d) L'**attribution des effets** vise à « explorer les causes et les effets, autrement dit l'**inférence causale** ». Dans le contexte des projets humanitaires, le contexte et

l'environnement fluctuant, et la pluralité des acteurs rendent difficile l'attribution des effets causés par une intervention à celle-ci.

- e) La définition de l'**impact** selon l'OCDE fait référence à la temporalité des effets d'une intervention. Dans le glossaire du Comité d'aide au développement (CAD), l'impact est défini comme des « **répercussions à plus haut niveau** des réalisations d'une intervention. Effets ultimes ou changements à plus long terme induits par l'intervention, intentionnels ou non, positifs ou négatifs ». L'impact, selon l'approche de la logique d'intervention, équivaut au **résultat ultime**, c'est-à-dire la contribution de l'intervention aux changements à un niveau global.
 - a. Le critère d'impact vise à évaluer les conséquences **indirectes, secondaires et potentielles** du projet, positives et négatives, intentionnelles ou non.
- f) Selon l'OCDE, le critère de la **durabilité/viabilité** comporte plusieurs dimensions : financière, économique, sociale et environnementale. Cette évaluation porte sur la **continuité des bénéfices** résultant des activités du projet à long terme. On souhaite évaluer la probabilité que les bénéfices perdurent dans le temps.
- g) La **chaîne de résultats**, selon AMC, est une « description visuelle des rapports logiques illustrant les liens entre les intrants, les activités, les extrants et les résultats d'une politique, d'un programme ou d'un projet donné ». Il est important de comprendre que celle-ci diffère de celle de l'OCDE dans son nombre de niveaux. La figure suivante met en comparaison les deux chaînes de résultats.



3.2 Méthodes mixtes

La conception de recherche sera principalement non-expérimentale, bien que selon les questions d'évaluation retenues, une approche quasi-expérimentale pourrait être envisagée afin d'inclure une étude comparative. L'étude de cas sera privilégiée pour permettre une analyse approfondie de plusieurs situations spécifiques, en vue de tirer des conclusions générales sur l'intervention. Les questions d'évaluation devront être cohérentes avec la conception méthodologique et les méthodes de recherche retenues.

L'équipe consultante devra adopter une approche méthodologique mixte, combinant des méthodes de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives seront analysées à l'aide de techniques statistiques permettant de mesurer les résultats et d'en démontrer l'attribution au projet. Les données qualitatives, quant à elles, seront analysées par codage thématique, ce qui permettra de porter un jugement argumenté sur l'atteinte de l'impact, ainsi que sur les résultats pour lesquels les méthodes quantitatives ne sont pas applicables.

L'utilisation de méthodes mixtes favorisera une compréhension plus nuancée des effets du projet, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, notamment les bénéficiaires, les non-bénéficiaires

et les parties prenantes communautaires. Cette approche permettra également d'apprécier avec plus de précision le rôle des différents acteurs gravitant autour de l'intervention.

La triangulation des données sera un principe fondamental de l'analyse. Elle consistera à croiser plusieurs sources d'information et types de données afin de renforcer la validité et la fiabilité des résultats. Les conclusions de l'évaluation devront s'appuyer sur des éléments de preuve multiples, issus de la recherche documentaire, des méthodes de terrain et des consultations communautaires.

Les propositions soumises devront présenter une approche méthodologique claire et rigoureuse, précisant comment les différentes formes de preuves seront mobilisées et articulées pour répondre aux questions d'évaluation. Il est attendu que chaque méthode contribue de manière spécifique à l'analyse, et que leur complémentarité soit explicitement démontrée dans le cadre de la triangulation.

Toutes les données collectées et analysées devront être présentées de manière désagrégée, selon une ventilation représentative des différents groupes de participant·es et des partenaires impliqués dans les projets. Cette désagrégation vise à refléter fidèlement la diversité des expériences et des perspectives, en tenant compte notamment du genre, de l'âge, du statut socio-économique, des facteurs de vulnérabilité, de la localisation géographique, ou de tout autre critère pertinent au regard du contexte d'intervention. Une attention particulière devra être portée à la représentativité des échantillons, afin d'assurer que les résultats de l'évaluation soient fondés sur une base empirique solide et inclusive. Cette exigence contribuera à renforcer la pertinence des conclusions, à identifier les effets différenciés du projet sur les sous-groupes concernés, et à appuyer les recommandations en matière d'équité, d'efficacité et de redevabilité.

Enfin, puisque le mandat consiste à interroger les liens de causalité entre les résultats, les impacts et les projets, il est essentiel que les propositions méthodologiques abordent explicitement cette dimension. Comme la causalité représente un défi particulier, car les interventions impliquent souvent de multiples acteurs et sont influencées par une diversité de facteurs contextuels, les soumissionnaires devront démontrer clairement comment leur approche méthodologique permettra d'explorer les liens de causalité, en tenant compte de la complexité des contextes d'intervention. Ils devront expliquer les stratégies envisagées pour établir des relations plausibles entre les activités du projet et les résultats observés, notamment à travers l'utilisation de méthodes mixtes, d'analyses comparatives, d'études de cas, ou encore de techniques de triangulation. Il est attendu qu'ils précisent également comment ils garantiront la rigueur et la crédibilité de leurs conclusions causales, en s'appuyant sur des sources de données multiples et des raisonnements transparents.

3.3 Exigences de la collecte des données

- a) Les données collectées devront être primaires et secondaires.
- b) Les données collectées seront seulement auprès des personnes bénéficiaires du projet.
- c) Des échantillons représentatifs des groupes de participant·es (genre, âge, localité et situations de vulnérabilité) et de partenaires (groupes de femmes, mixtes, localité) impliqués dans les projets. Si ce n'est pas praticable, l'équipe consultante peut utiliser un échantillonnage différent avec justification en prenant en compte le contexte changeant de la sécurité et de l'accès dans les communes, ainsi que les contraintes et risques présents. Il serait conséquemment recommandé d'avoir des plans de contingences pour la méthodologie de recherche.
- d) Veiller au strict respect des politiques de **Mission inclusion** en matière de sauvegarde et de Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels et du Harcèlement (PEASH) à tous les stades de l'étude (ce document sera fourni à l'équipe consultante sélectionnée).

- e) Des guides et protocoles de collecte de données de hautes qualités respectant entre-autre la sécurité, la confidentialité, la sauvegarde et la PEASH des personnes participantes tout en garantissant la prise en compte fidèle de leur voix et la validité des données recueillies.
- f) Inclure un plan d'assurance-qualité qui définit les systèmes et les processus permettant de garantir la qualité de tous les produits livrables clés, du début à la fin du mandat de consultance, tels que des approches pour :
 - i. Former les personnes responsables des enquêtes et des prises de notes, y compris en matière de protection et d'éthique de la recherche (si nécessaire);
 - ii. Protéger la confidentialité des personnes participant à l'étude, en respectant toutes les normes éthiques nationales et mondiales, telles que la protection de tout groupe vulnérable;
 - iii. Formuler prudemment des questions sensibles (par exemple autour de la violence, du risque ou de la dynamique du pouvoir) et la création d'un espace sûr pour que les personnes participantes puissent répondre;
 - iv. Protéger les données et sécuriser les procédures de conservation des informations personnelles;
 - v. Contrôler la qualité des entretiens effectués par l'équipe de terrain.
- g) Adopter une approche participative et inclusive : S'assurer que les participant·es et les partenaires locaux soient activement impliqués dans toutes les étapes de l'évaluation. Cela inclut si possible la conception de la méthodologie, la collecte des données, l'analyse et la validation des résultats. Leur participation garantit que les perspectives et les expériences des groupes concernés soient prises en compte, ce qui renforce la pertinence et l'acceptabilité des conclusions et des recommandations.
- h) Équipe consultante devra assurer ses déplacements, ainsi que tous les aspects logistiques et sécuritaires reliés aux visites terrain. La responsabilité de la sécurité repose entièrement sur la personne ou l'équipe consultante, qui doit prendre toutes les précautions nécessaires.

4 PÉRIMÈTRE DE L'ÉVALUATION

4.1 Étendue géographique

L'évaluation ex-post couvrira les zones d'intervention de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, plus précisément dans les départements de **Mayo-Tsanaga**, **Mayo-Sava** et **Diamaré**.

Pour le calcul de l'échantillon, étant donné le chevauchement géographique des quatre phases, il est raisonnable de supposer qu'il existe un nombre significatif de doublons parmi les bénéficiaires. Par conséquent, la population de référence ne sera pas la somme des bénéficiaires des quatre phases, mais plutôt la population totale des trois départements concernés, en prenant le plus grand nombre de bénéficiaires comme base indicative. Cette approche permettra de garantir une représentativité adéquate tout en évitant une surestimation du nombre de personnes touchées. L'échantillon devra donc être défini basé sur les bénéficiaires de la dernière phase du projet, c'est-à-dire 302 374 personnes, dont 126 047 femmes, 57 187 filles, 71 440 hommes et 47 700 garçons.

4.2 Échantillonnage

L'échantillonnage devra être conçu pour respecter une marge d'erreur de 5% et un niveau de confiance de 95%, en tenant compte des spécificités démographiques, géographiques et sécuritaires de chaque département, et en considérant seulement les personnes bénéficiaires du

projet. L'équipe consultante devra proposer une stratégie d'échantillonnage rigoureuse, adaptée au contexte local, et justifier les choix méthodologiques permettant de couvrir de manière équilibrée les zones d'intervention tout en assurant la faisabilité sur le terrain.

La firme de consultation devra s'assurer que les groupes de bénéficiaires suivants soient inclus dans les activités de collecte de données, en tenant compte des dynamiques sociales, des vulnérabilités spécifiques et des rôles communautaires :

- Personnes déplacées internes, retournées et réfugiées.
- Membres des communautés hôtes.
- Personnes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, les survivantes de violences basées sur le genre (VBG), les personnes déplacées à l'interne, les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées ou autres groupes sous-représentés.
- Femmes suivies en consultation prénatale, ainsi que les femmes enceintes et allaitantes bénéficiant de services nutritionnels (prise en charge MAM/MAS).
- Utilisatrices des points d'eau et membres des comités de gestion de ceux-ci.
- Groupes communautaires, y compris les femmes leaders, mères-animatrices, relais communautaires et autres acteurs locaux engagés.
- Personnel sanitaire formé en santé sexuelle et reproductive (SDSR), y compris les animateurs et pairs éducateurs.
- Enfants de moins de 5 ans pris en charge pour la malnutrition aiguë modérée (MAM) et sévère (MAS).
- Agriculteurs, producteurs et petits entrepreneurs ayant bénéficié d'un appui dans le cadre des activités génératrices de revenus (AGR) ou du programme *Cash for Work*.
- Enseignants, animateurs et pairs éducateurs formés dans le cadre du projet.
- Filles adolescentes formées et sensibilisées sur la SDSR et la protection, ainsi que garçons adolescents sensibilisés sur les questions de protection.
- Acteurs clés parmi les autorités locales, administratives, sanitaires, humanitaires et religieuses, en tant que détenteurs d'enjeux et facilitateurs potentiels.

4.3 Ressources disponibles

Afin de faciliter la réalisation de l'évaluation ex-post, certaines ressources seront mises à la disposition de la firme consultante retenue par Mission Inclusion et le CDD. Ces ressources visent à appuyer la planification, la collecte de données, l'analyse et la restitution des résultats de l'évaluation. Elles incluent notamment :

- Accès à la documentation de projet : La firme aura accès à l'ensemble des documents pertinents liés aux quatre phases du projet évalué, incluant les propositions de projet, les rapports narratifs et financiers, les cadres logiques, les outils de suivi, les rapports de suivi-évaluation, les bases de données disponibles, ainsi que tout autre document jugé pertinent.
- Appui logistique et coordination locale : Le personnel du CDD sur le terrain pourra appuyer la coordination des activités de collecte de données, notamment en facilitant les contacts avec les parties prenantes locales, et en soutenant l'organisation des déplacements dans les zones d'intervention.
- Accès aux parties prenantes : La firme bénéficiera du soutien de Mission Inclusion et du CDD pour la mobilisation communautaire et l'organisation des rencontres avec les bénéficiaires, les leaders communautaires, les autorités locales, les partenaires de mise en œuvre et les autres acteurs clés impliqués dans les projets.
- Appui technique SERA : La Conseillère principale SERA de Mission Inclusion et l'Expert SERA du CDD seront disponibles pour accompagner la firme dans la compréhension du

mandat, du cadre de redevabilité, des outils SERA utilisés, et pour valider les outils méthodologiques proposés.

- Sécurité et gestion des risques : Bien que la firme soit responsable de sa propre évaluation des risques et de la sécurité de son personnel, des informations contextuelles sur les conditions sécuritaires dans les zones d'intervention pourront être partagées par le CDD pour appuyer la planification logistique.

La firme consultante devra néanmoins être autonome dans la conduite de l'évaluation, notamment en ce qui concerne la mobilisation de son équipe, la logistique de terrain, l'analyse des données et la production des livrables.

5 ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE DE L'ÉVALUATION

5.1 Livrables attendus du mandat

- a) Un rapport de démarrage incluant un plan de travail, une matrice d'évaluation, les outils de collecte de données et un calendrier clair et réaliste. Ce document doit minimalement contenir : contexte, actions à évaluer, objectif de l'évaluation, analyse des parties prenantes, questions d'évaluation, matrice d'évaluation (conceptions, méthodes, échantillonnage, sources, hypothèses, etc.), outils de collecte et d'analyse des données, plan de travail détaillé, plan du rapport d'évaluation, risques et mesures de mitigation, et questions éthiques (consentement, confidentialité et anonymat, protection des personnes vulnérables, limiter les risques de revictimisation, etc.).
- b) Ateliers de débriefing à la fin du travail de terrain pour présenter et tester les résultats préliminaires avec le groupe de référence et le comité de pilotage. Mission inclusion validera les premiers résultats et conclusions.
- c) Note de débriefing, qui peut être le support utilisé pour les ateliers, intégrant les commentaires reçus lors des ateliers de débriefing.
- d) Partage de la première version du rapport d'évaluation au comité de pilotage.
- e) Réunion pour discuter des points clés avec le comité de pilotage.
- f) Version finale du rapport d'évaluation pour approbation par le comité de pilotage.

En plus de ces produits, Mission inclusion s'attend à recevoir les éléments suivants :

- g) Photo des visites terrain.
- h) Données brutes recueillies lors de la collecte de données.
- i) Données post-analyse.
- j) Outils de vulgarisation du contenu du rapport de l'évaluation utilisés lors de l'atelier.

5.2 Durée et calendrier du mandat

Le mandat, des activités de collecte de données à la rédaction du rapport, la présentation de ses résultats et la soumission des documents finaux, devra être réalisé entre le 12 janvier et le 29 décembre 2025.

Échéancier des livrables	
13 février 2026	Remise du rapport de démarrage
6 mars 2026	Ateliers de débriefing
13 mars 2026	Remise de la note de briefing

27 mars 2026	Remise du rapport d'évaluation préliminaire
3 avril 2026	Réunion avec le comité de pilotage pour discuter des commentaires et points clés
10 avril 2026	Remise du rapport final de l'étude et d'autres livrables finaux
Phase de démarrage	
Entre le 12 janvier et le 13 février 2026	Selon les besoins : - Des entretiens préliminaires avec des informateurs clés pour appréhender le contexte - Une revue documentaire, notamment une revue de la littérature et l'étude de données quantitatives secondaires - Un atelier pour présenter une version provisoire du rapport de démarrage, ce qui peut être utile pour valider l'approche - Développer et, si nécessaire, tester les outils de collecte des données - La formation des enquêteur-trices - Une visite préliminaire de cadrage dans le pays du travail de terrain
Déroulement de la mission	
Entre le 13 février et le 6 mars 2026	- 10 jours de collecte de données sur le terrain - Ateliers de débriefing avec le comité de pilotage et le groupe de référence - Intégration des commentaires et soumission d'une note de débriefing
Rédaction des rapports	
Entre le 6 mars et le 10 avril 2026	- Traitement des données - Rédaction du rapport d'évaluation préliminaire - Présentation des résultats et faits saillants - Intégration des commentaires et soumission du rapport final

6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 Équipe de consultation

- Proposer une approche/méthode d'évaluation participative et inclusive (voir la section 3 de ce document).
- Prendre connaissance des documents de projets soumis par **Mission inclusion** et ses partenaires (rapport des données de ligne de base, PMO incluant la stratégie EGIS, théorie du changement, modèle logique, CMR, méthodologie SERA et outils de collecte de données, rapports d'évaluation, narratifs et des résultats, etc.).
- Recruter et former des enquêteurs locaux, y compris en matière de sauvegarde et de considérations éthiques, pour la collecte de données de l'équipe consultante ainsi que les approches participatives et inclusives.
- Adapter les outils de collecte de données aux langues locales, si nécessaire.
- Coordonner et gérer la logistique de la collecte des données.
- Assurer une saisie et une vérification précises, cohérentes et de qualité des données recueillies afin qu'elles soient représentatives, fiables et nuancées.
- Veiller à ce que toutes les activités de collecte de données soient axées sur le genre, l'âge et les situations de vulnérabilité en respectant les principes de protection et de

sauvegarde, et s'assurer que la voix des personnes participantes soit bien prise en compte en limitant les risques de revictimisation.

- Collaborer avec les partenaires locaux pour organiser et diriger les discussions de groupe.
- Traiter, compiler et analyser les données recueillies en s'assurant que les analyses qualitatives et quantitatives soient combinées de manière cohérente, robustes, détaillées et fidèles aux propos récoltés par les différentes parties.
- Rédiger et réviser un rapport préliminaire basé sur les données quantitatives et qualitatives collectées, suivi des livrables finaux, dont le rapport final.
- Animer un atelier en visio-conférence de présentation des résultats et faits saillants de l'évaluation, appuyée par une présentation PowerPoint ou autre support visuel semblable.

6.2 Mission inclusion

- Partager les documents pertinents aux projets d'utilité à l'équipe d'évaluation.
- Réviser, commenter et approuver tous les documents et livrables.
- Faciliter la coordination de la collecte de données avec les parties prenantes impliquées afin que le processus soit participatif et inclusif.
- Réviser, commenter, donner une rétroaction et approuver les rapports préliminaire et final d'évaluation pour assurer une approche en égalité de genres et inclusion sociale (ÉGIS) répondant aux besoins d'un SERA féministe dans la méthodologie et les produits du mandat d'évaluation.

6.3 CDD-Caritas

- Collaborer, conseiller et fournir une rétroaction pour assurer une approche en égalité de genres et inclusion sociale (ÉGIS) répondant aux besoins d'un SERA féministe dans la méthodologie et les produits du mandat d'évaluation.
- Collaborer à la révision, la rétroaction et l'approbation de la méthodologie, des outils de collecte de données et du plan de travail soumis par l'équipe consultante.
- Participer à la facilitation des groupes de discussion et appuyer la collecte de données pour l'évaluation si nécessaire en concertation avec l'équipe consultante.
- Collaborer à la révision, la rétroaction et l'approbation des rapports préliminaires et intermédiaires d'évaluation.

7 QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Un minimum de 5 années d'expérience en évaluation d'impact;
- Connaissance des contextes et domaines d'intervention du projet à évaluer;
- Excellentes capacités de recherche et d'analyse de données quantitative et qualitative;
- Compréhension des approches féministes, écologiques, antiracistes et décoloniales;
- Excellentes aptitudes de synthèse et de rédaction en français;
- Capacité de travailler à distance;
- Capacité à se déplacer et à assurer sa sécurité dans les zones d'intervention du projet;

Atouts

- Expérience d'évaluation d'impact dans le domaine d'intervention du projet;
- Connaissance de langues locales;
- Expérience en la méthode d'évaluation féministe.

8 COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les candidatures pour le mandat d'évaluation indépendante doivent inclure, pour un total ne dépassant pas 25 pages, excluant les annexes, CV, etc. :

I. Une proposition technique détaillant :

- a) Leur compréhension des TdR et de la manière dont elle répond aux qualifications, compétences et atouts requis pour le mandat;
- b) La méthodologie préliminaire de la collecte de données et de l'évaluation avec les considérations éthiques pour assurer la sauvegarde, la confidentialité, la dignité et la sécurité des personnes participantes et des informations recueillies. Une approche méthodologique mixte de la collecte et de l'analyse des données, indiquant clairement comment les différentes formes de données probantes seront utilisées les unes par rapport aux autres pour trianguler les informations recueillies. Les propositions doivent être claires sur le rôle spécifique que jouera chacune des différentes approches méthodologiques pour aider à répondre à chacun des objectifs de l'évaluation;
- c) Le plan préliminaire de collecte de données et d'évaluation;
- d) Un chronogramme préliminaire détaillant les activités et le plan de travail;
- e) La composition de l'équipe consultante, incluant les rôles, responsabilités et niveau d'effort de chaque personne proposée;
- f) Le calendrier prévisionnel de la consultation;
- g) Une table des matières donnant un aperçu des différentes sections et sous-sections du rapport d'évaluation ainsi que de leur longueur en nombre de pages.

2. Une proposition budgétaire, incluant toutes les taxes applicables, en F CFA comportant le budget détaillé :

- a) Tous les coûts et frais;
- b) Les dépenses reliées à la collecte de données, l'analyse et de rédaction de rapport, incluant les coûts de déplacement;
- c) Les dépenses administratives ventilés par type de dépenses (référez-vous aux [directives concernant les éléments de coût admissibles pour les projets de développement](#) du gouvernement du Canada pour connaître les dépenses admissibles et non admissibles) ;
- d) Des clauses d'ajustement ou une provision pour imprévus en cas de prolongation du contrat ou de changement de contexte économique
- e) La période de validité de la proposition.

3. Le/les Curriculum Vitae de la personne ou l'équipe consultante soumissionnant pour réaliser le mandat, incluant une liste de toutes publications pertinentes.

4. Dans le cas d'une organisation enregistrée, les derniers états financiers et le plus récent rapport d'audit.

5. Des références ou recommandations d'anciens clients pour un travail similaire.

6. Deux (2) exemples de rapport illustrant les capacités à produire une évaluation, idéalement féministe.

Les personnes intéressées sont invitées transmettre leur proposition technique et financière détaillée à Émilie Roy, conseillère principale en SERA à eroy@missioninclusion.ca avant le 19

décembre 2025 à 22h HNE (Heure normale de l'Est) UTC/GMT -5. Toutes questions et demandes de clarification peuvent aussi être envoyées à la même adresse courriel avant l'heure limite mentionné ci-dessus.

Site Web : missioninclusion.ca

Courriel : eroy@missioninclusion.ca

SVP, mettre « Évaluation Humanitaire Cameroun » en objet lors votre soumission.

Mission inclusion souscrit au principe d'accessibilité, de diversité et d'égalité. À tout moment durant le processus de recrutement, dans la mesure où il répond aux exigences du mandat, une consultante ou un consultant peut demander une mesure d'adaptation.

9 ÉVALUATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

9.1 Critères techniques et financiers

Le contrat sera attribué à une équipe de consultation dont l'offre a obtenu la note la plus élevée sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers pondérés détaillés dans la grille d'évaluation qui suit.

CRITÈRES TECHNIQUES	PONDÉRATION
Expérience pertinente dans la conduite d'évaluations de projets, idéalement dans le secteur humanitaire. Une expérience avérée dans le domaine du développement international pourra également être considérée.	15
Méthodes pour la structuration de l'évaluation, méthodes de collecte et d'analyse des données	15
Compréhension des termes de référence et de l'étendue du mandat	10
Capacités de recherche et d'analyse de données quantitative et qualitative	10
Expérience dans les domaines d'intervention du projet	10
Compréhension démontrée du contexte et des problèmes clés liés à l'évaluation	10
Expérience et compétences des membres de l'équipe de consultance	10
Expérience dans la zone géographique	5
Organisation des tâches et de l'équipe, calendrier clair et réaliste	5
Compréhension des approches féministes, écologiques, antiracistes et décoloniales	5
Compétences linguistiques	5

Sous-total des points techniques	100
---	------------

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION
Comparaison avec les autres propositions	50
Justification des coûts par rapport aux activités proposées	15
Respect des dépenses admissibles	15
Clarté et transparence dans la ventilation des coûts	10
Présence de clauses d'ajustement ou de provision pour imprévus en cas de prolongation du contrat ou de changement de contexte économique	10
Sous-total des points financiers	100

9.2 Méthode de calcul

ÉLÉMENT		OFFRE 1	OFFRE 2
Pourcentage du nombre maximal de points techniques	A	90%	73%
Pourcentage du nombre maximal de points financiers	B	70%	90%
Note technique (80% x A)	C	72%	58%
Note financière (20% x B)	D	14%	18%
Formule (D + E)		86%	76%

10 RÉFÉRENCE

https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2023/06/glossary-of-key-terms-in-evaluation-and-results-based-management-for-sustainable-development-second-edition_2767e14e/632da462-en-fr-es.pdf

<https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/rbm-gar/glossary-glossaire.aspx?lang=fra#a37>

https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/results_based_management-gestion_axee_resultats-guide.aspx?lang=fra&_ga=2.102262017.1065799914.1755869337-273210786.1739828799#a3_l

https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/results_based_management-gestion_axee_resultats.aspx?lang=fra

https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/eligible_costs_guidance-directives_cout_admissibles.aspx?lang=fra

